

UN COLLÈGE « DIFFICILE »

LEXIQUE

Un carnet de correspondance / de liaison

« 14h, c'est la reprise des cours et ici c'est la règle, pas question d'entrer ou de sortir de l'établissement sans présenter son **carnet de correspondance**. »

Au début de l'année scolaire, on donne à chaque élève un **carnet de correspondance** ou **carnet de liaison**. Ce carnet est destiné aux parents : il a pour objectif de les informer et de créer un lien avec l'école (appréciations des enseignants, prises de rendez-vous, informations administratives,...).

Se ranger

« Dépêchez-vous s'il vous plaît, ça sonne, vous allez **vous ranger** »

Lorsque la sonnerie annonce la fin de la récréation, les élèves doivent **se ranger** dans la cour de l'école, c'est-à-dire se mettre en rang, en file les uns derrière les autres.

Un / une CPE (Conseiller(ère) Principale d'Éducation

« Tu es exclu de cours, tu connais la punition derrière, c'est "tu vas venir voir un **CPE** "»

Le / la CPE participe aux activités éducatives du second degré (collège ou lycée) sans enseigner. **Le/la CPE** intervient dans trois domaines de la vie scolaire : le fonctionnement de l'établissement, la collaboration avec le personnel enseignant et l'animation éducative.

Une heure de colle / Une retenue

« Théophile est un habitué des **heures de colle**. »

Lorsqu'un élève ne fait pas son travail ou perturbe un cours, l'enseignant peut lui donner une ou plusieurs **retenues** ou **heures de colle** (expression plus familière) : l'élève doit venir au collège ou au lycée en dehors des heures de cours (le mercredi après-midi par exemple) pour effectuer un travail donné dans une discipline. On emploie également le verbe coller.

Un avertissement

« Pour Mohamed, les premiers **avertissements** n'ont pas suffi alors on durcit les sanctions. »

Les enseignants et le/la CPE peuvent décider de donner un **avertissement** à un élève lorsqu'il pose des problèmes de comportement (perturbation de cours, retards, absences, etc.), ou plus rarement, lorsque ses résultats sont jugés insuffisants. Un courrier est alors envoyé aux parents de l'élève. Les **avertissements** ont pour objectif d'avertir (alerter, prévenir) l'élève et ses parents, avant toute sanction, toute punition éventuelle.

CULTURE / SOCIÉTÉ

La Brigade de protection des Mineurs

« Dans ces cas-là, le principal n'hésite pas à faire intervenir **la brigade des mineurs**. »

Service de la police judiciaire qui a pour mission de lutter contre les infractions dont sont victimes les mineurs, c'est-à-dire les moins de 18 ans.

Une ZEP / Une Zone sensible

Certains collèges et écoles primaires sont classés en **ZEP**, « **Zone d'Éducation Prioritaire** ». Cette classification date des années 80. La politique d'éducation prioritaire a pour mission de lutter contre les difficultés scolaires des enfants de milieux défavorisés. Au début des années 90 apparaît un classement supplémentaire : **les zones sensibles**. Les établissements classés en **ZEP** ou en **zone sensible** bénéficient de subventions supplémentaires de fonctionnement pour mettre en place des parcours d'aide aux élèves (moins d'élèves par classe, davantage de cours de soutien, etc.).

À partir de 2015, on ne parle plus de zones mais de Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP).

Pour en savoir plus : <http://www.educationprioritaire.education.fr>